

- conseil d'administration du 8 octobre 2010 -

RESOLUTION CA n°35-2010.
**VALORISATION DES SALAIRES DES PERSONNELS
DU PARC NATIONAL DES PYRENEES
DANS LES OPERATIONS
DONNANT LIEU A SUBVENTION**

L'établissement public du Parc National des Pyrénées contribue, par ses agents, à des opérations et actions qui donnent lieu à des demandes de subvention nationale ou communautaire.

A ce titre, il est courant que les salaires et charges des dits personnels soient valorisés. La présente délibération a pour objet de définir et arrêter le montant des salaires donnant lieu à valorisation.

Ce montant est calculé, pour chacun des emplois, par références aux cadres salariaux des catégories d'emploi de la fonction publique d'Etat française et aux charges sociales couramment appliquées sur les dits salaires.

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

• arrête les salaires de référence suivants :

- une journée - agent catégorie A - expert senior titulaire :	500,00 €,
- une journée - agent catégorie B - senior titulaire :	440,00 €,
- une journée - agent catégorie C - senior titulaire :	380,00 €
- un mois - agent catégorie A - vacataire :	4 500,00 €
- un mois - agent catégorie B - vacataire :	3 800,00 €
- un mois - agent catégorie C - vacataire :	3 200,00 €

Ces montants intègrent la valeur indiciaire moyenne des emplois considérés, les régimes indemnitaires moyens et les charges sociales. Ils n'incluent pas les frais de mission, de déplacement et de gestion inhérents aux missions concernées.

././

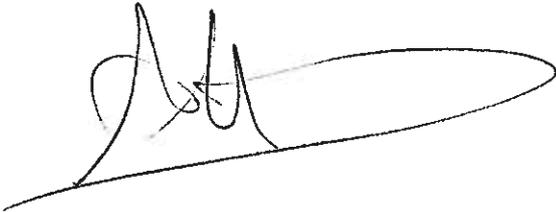
- demande à Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées d'appliquer cette grille de référence aux dossiers de demande de subvention où l'établissement du Parc National des Pyrénées sollicitera une valorisation salariale.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc National des Pyrénées conformément aux dispositions du décret no 2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parcs nationaux (NOR : DEVN0826323D).

Fait à Tarbes, le 8 octobre 2010.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

